

**2022/2023**

# Projet pédagogique

**ALAE  
LUCIEN GORON**



# Sommaire

<b>I. Présentation de l'association.....</b>	<b>3</b>
• Historique .....	3
• Projet éducatif.....	4
• Rôles et missions des différents acteurs .....	5
• Le projet pédagogique.....	8
• Orientations pédagogiques communes à l'ensemble des structures gérées par l'association.....	8
• Budget général .....	13
<b>I. Présentation de la structure.....</b>	<b>14</b>
• Situation géographique de la structure.....	14
• Public accueilli dans la structure, effectifs.....	14
• Description des locaux utilisés par l'ALAE .....	14
<b>II. Présentation de l'équipe pédagogique.....</b>	<b>15</b>
.....	16
<b>III.Le fonctionnement de l'ALAE et l'analyse de situation.....</b>	<b>17</b>
• Description des différents temps .....	17
• Analyse de situation (constat, objectifs fixés pour répondre à la problématique citée lors de l'analyse de situation et plan de travail) .....	19
<b>IV.Nos objectifs éducatifs/pédagogiques et opérationnels/actions : .....</b>	<b>21</b>
<b>V. Evaluation : description des différents points évalués et des différents outils utilisés .....</b>	<b>22</b>
<b>VI. Annexes .....</b>	<b>24</b>

## I. Présentation de l'association

### • Historique

Mis en place par quelques enseignants volontaires, le Centre de Loisirs a vu le jour à Foix en 1951. La ligue de l'enseignement, le syndicat des enseignants et les éclaireurs laïques de France ont fait partie du « Grand mouvement » ou l'idée de citoyenneté, d'apprentissage à la vie collective s'est concrétisée par la mise en place d'activités éducatives le jeudi puis le mercredi et les vacances.

Les patronages laïques ont été repris par les Francas dont le Projet Educatif est le cadre de référence de toute action menée auprès des enfants ou des jeunes.

C'est dans le sens de la laïcité et le respect de l'individu que les différents responsables ont œuvré et œuvrent encore aujourd'hui.

Le Centre de Loisirs a été organisé et géré pendant plusieurs années par l'Association départementale des Francas. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997 une Association locale a été créée sous l'intitulé de « Francas de Foix » Foix Enfance. Dans la continuité du travail commencé elle a contribué à gérer le Centre de Loisirs et les Centres de Loisirs Associés aux Ecoles (C.L.A.E.) en assurant la coordination et la direction des actions.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2002, après la dissolution de l'Association Pays de Foix Jeunesse, l'Association des Francas de Foix est devenue « Foix Enfance Jeunesse ».

En mars 2003, création de deux nouveaux C.L.A.E pour la municipalité de Foix (Ecoles des Bruilhols et du Cardié).

En septembre 2004, ouverture de trois C.L.A.E pour la municipalité de Montgailhard (Ecoles du Centre, de Loumet et du Séguela).

A la demande de la ville de Foix, des actions de prévention et d'animation répondant aux besoins des jeunes et de leurs familles sont mises en place et coordonnées par l'Association.

Avec la mise en place de l'intercommunalité, l'Association a été amenée à organiser les actions du Centre de Loisirs sur le territoire du Pays de Foix afin de répondre aux besoins des enfants et des familles des différentes communes.

Depuis novembre 2008, l'association s'appelle désormais Les Francas du Pays de Foix (nouveau logo en mars 2009).

Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'activité Jeunesse a été reprise par le FAJIP (Foix Adolescence Jeunesse Information Prévention), les Francas du Pays de Foix restant membre actif de cette nouvelle association.

En septembre 2011, ouverture des ALAE de Cadirac et du Capitany à Foix. A compter de cette date, toutes les écoles de Foix sont dotées d'un ALAE.

Au 4 septembre 2013, pour donner suite à la réforme des rythmes scolaires, la Communauté de Communes du Pays de Foix a décentralisé l'ALSH des mercredis après-midi sur 5 sites (Courbet, Crampagna, St Jean-de-Verges, St Paul-de-Jarrat et St Pierre-de-Rivière).

Le 6 janvier 2014, ouverture de deux ALAE pour le Syndicat Intercommunal à Vocation Educative de St Jean-de-Verges/Crampagna/Loubières sur les écoles de Crampagna et de St Jean-de-Verges jusqu'au 04/07/2014.

Au 01/09/2016 :

- ⇒ Ouverture de la nouvelle école de Montgailhard regroupant en un seul lieu les deux écoles et ALAE existants.
- ⇒ Décision de la Communauté de Communes du Pays de Foix de centraliser l'ALAE du mercredi après-midi sur le site du groupe scolaire Nelson Mandela.

Au 01/09/2018 dans le cadre du marché avec la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes, accueil supplémentaire à St Paul-de-Jarrat et au 23/04/2019 deux accueils supplémentaires à Varilhes et Verniolle.

Au 01/09/2022, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs, ouverture d'un ALAE sur l'école de Saint-Paul-de-Jarrat.

### **A ce jour notre association gère :**

**9 ALAE : Accueils de loisirs associés à l'école sur les communes de Foix (7), de Montgailhard (1) et de Saint-Paul-de-Jarrat (1) et mis en place par les communes respectives.**

**4 ALSH : Accueils de loisirs sans hébergement mis en place par L'agglo Foix-Varilhes durant les vacances scolaires.**

**1 ALAE : Accueil de loisirs associé à l'école mis en place par L'agglo Foix-Varilhes durant les mercredis après-midi.**

#### **• Projet éducatif**

Un projet éducatif est un document écrit obligatoire qui définit les grandes orientations éducatives de l'organisateur. Il constitue la référence autour de laquelle l'équipe d'animation construira le projet pédagogique. Il tient compte des besoins spécifiques des mineurs qui sont accueillis dans l'organisation de la vie collective et lors des diverses activités.

Il est construit autour de valeurs fondamentales :

- La démocratie : en libérant des espaces qui permettent aux enfants de participer activement aux décisions qui les concernent. Par cet engagement actif ils feront l'apprentissage d'une réelle vie démocratique.
- La laïcité : le principe de laïcité doit se concrétiser par une égalité de traitement des personnes, le respect des différences, une réelle mixité sociale par l'accueil de tous sans distinction, d'origine ethnique, culturelle ou sociale, de conviction philosophique, politique ou religieuse.
- La solidarité : pour que chacun ait les mêmes chances de réussite, la possibilité de développer avec les autres membres de la collectivité les relations nécessaires à son épanouissement personnel et à son implication citoyenne.

et d'objectifs éducatifs (ci-dessous extraits du projet éducatif) :

Être vigilant au bien être de chaque enfant et au respect de son rythme dans les activités individuelles ou collectives qui lui sont proposées.

Développer en fonction de l'âge, la notion de responsabilité et d'autonomie.

Mettre en pratique la notion de respect (respect de l'autre, respect des biens...) au travers d'actions et par l'élaboration et le suivi de règles de vie collectives.

Mettre en œuvre le principe de coéducation en favorisant le partenariat entre les différents acteurs éducatifs : enseignants, animateurs, parents, partenaires associatifs...

Sensibiliser l'enfant aux principes de développement durable, lui permettre de découvrir, de respecter et de protéger l'environnement naturel proche et le patrimoine local.

Favoriser des attitudes solidaires entre pairs, avec d'autres collectifs de jeunes, intergénérationnels et associations.

Initier l'envie de faire, d'apprendre, de découvrir par des actions socio-éducatives et culturelles permettant à l'enfant d'accéder à des connaissances, à des techniques et à des formes d'expression les plus variées.

Donner aux enfants les moyens d'être acteurs de leurs loisirs en les associant aux prises de décisions et en favorisant l'émergence de projets d'enfants.

Le projet pédagogique est remis aux salariés et aux partenaires institutionnels et associatifs. Il est consultable pour les familles au siège administratif de l'association des Francas du Pays de Foix, sur l'accueil de loisirs et téléchargeable sur le site <http://www.lesfrancasdupaysdefoix.com/>.

- **Rôles et missions des différents acteurs**

**Une structure associative bien adaptée**

Un conseil d'administration

Composé de 11 membres individuels bénévoles élus par les adhérents, parents utilisateurs des services de l'association ou personnes souhaitant s'investir dans une association d'éducation populaire.

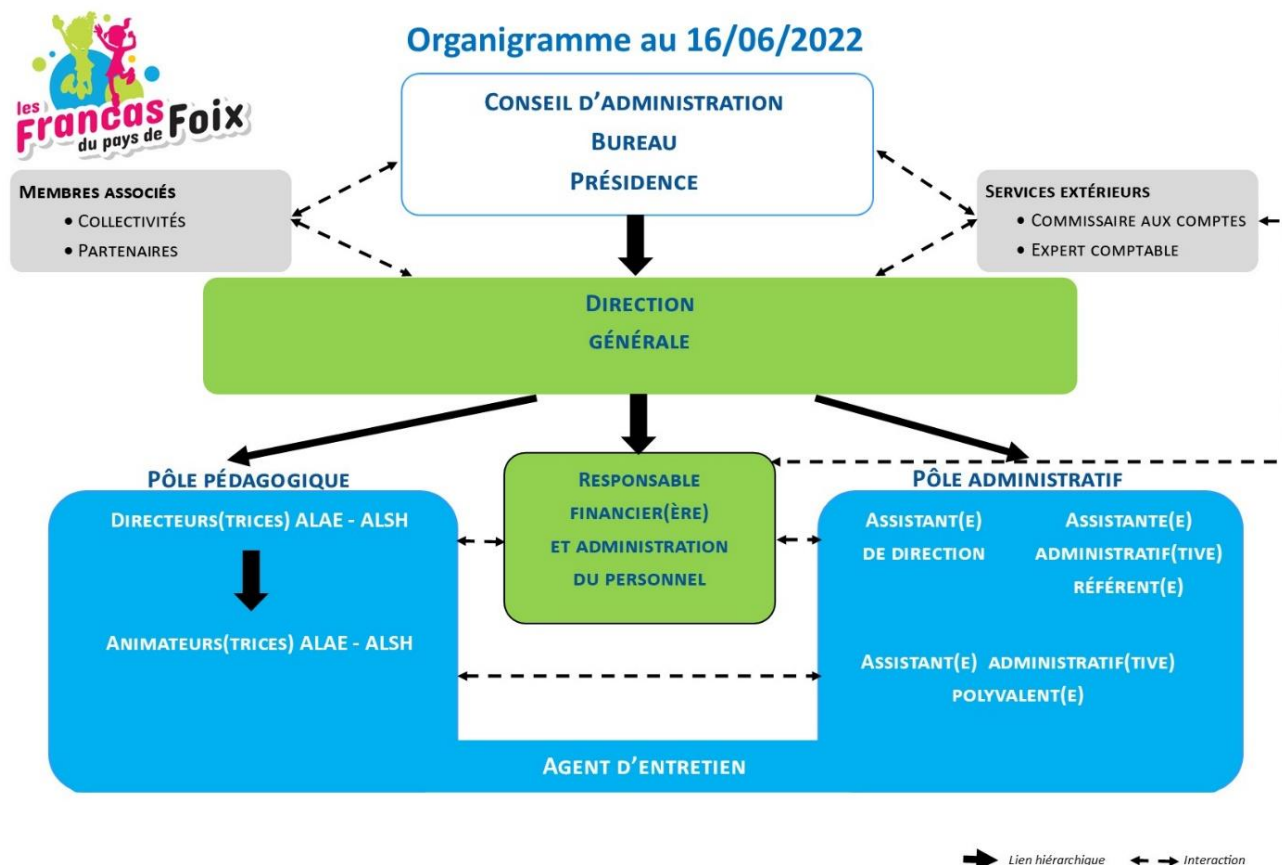
Un bureau

Il a pour mission d'administrer l'association. Il a la responsabilité de l'organisation générale de l'activité. Il est composé :

- **D'une présidente et d'un vice-président**
- **D'une trésorière et d'une trésorière adjointe**
- **D'une secrétaire et d'une secrétaire-adjointe**

**Des membres associés se composant de représentants de** collectivités territoriales et de services de l'état. Ils sont invités aux conseils d'administration et aux assemblées générales mais ne possèdent pas de voix délibératives.

Une équipe professionnelle expérimentée



**Un pôle administratif** qui assure le bon fonctionnement du volet administratif et financier de la structure.

Il est composé :

- **D'une directrice générale, Pascale Blazy**
- **D'une responsable financière et administration du personnel**
- **De trois secrétaires**

**Un pôle pédagogique** sous la responsabilité de la directrice générale qui coordonne l'ensemble des structures.

Il est composé :

- **De directeurs et animateurs ALAE et ALSH**

L'accueil de loisirs des mercredis et des petites vacances est doté d'un **directeur ALSH** diplômé DEJEPS, BEATEP, BEESAPT, BPJEPS, ou BAFD. Sous le contrôle de la directrice générale, il est responsable de la structure qu'il dirige et garant de son bon fonctionnement. Il impulse une dynamique au sein de l'équipe d'animation qu'il encadre.

Ses missions :

**Pédagogie :**

- Il organise l'accueil des enfants et est garant du bon fonctionnement de la structure dont il a la responsabilité ;
- Il est responsable de la sécurité des enfants au sein de l'accueil de loisirs associé à l'école et également lors des sorties.
- Il élabore, avec l'équipe, le projet pédagogique de la structure en lien avec le projet éducatif de l'association et le remet à la directrice pédagogique au début de l'année scolaire ;
- Il contrôle et ajuste les projets d'animation si cela est nécessaire. Il veille à la bonne exécution des tâches et en particulier à la qualité des techniques proposées.
- Il gère une équipe d'animation et est responsable :
  - De la mise en œuvre des activités proposées aux enfants,
  - De la gestion des conflits (adultes, enfants),
  - D'une bonne dynamique de travail.
- Il fait part à la directrice générale, dans les délais les plus courts, de tout dysfonctionnement au niveau des équipes pédagogiques (salariés municipaux travaillant sur les temps ou salariés Francas) ;
- Il organise et mène les réunions d'équipe ;
- Il organise des bilans de fin de période et un bilan en fin d'année afin de se projeter pour l'année scolaire suivante en termes de projets et d'amélioration de fonctionnement ;
- Il participe à la mise en place et à la réalisation des projets transversaux (forums, fêtes de l'association, manifestations spécifiques...) ;
- Il rend compte de sa mission à la directrice générale, de l'évolution de l'accueil mis en place et du suivi de l'équipe pédagogique. Un bilan d'activité écrit doit être rendu à l'issue de chaque période d'entre vacances.
- Il assure le lien entre l'équipe d'animation de l'ALSH et la direction de l'Association ;

**Sécurité :**

- Il respecte et applique le protocole sanitaire en vigueur.

**Communication :**

- Il est garant de l'image de l'ALSH qu'il dirige ainsi que de l'association pour laquelle il travaille.
- Il communique auprès des parents et des animateurs et des partenaires extérieurs ;
- Il affiche les plannings d'activités ou toutes autres informations concernant l'ALSH

### **Formation :**

- Il peut être amené à participer à des formations, sur demande de ses responsables, pouvant améliorer l'accueil et le fonctionnement de la structure qu'il dirige ;
- Il possède un rôle formateur et de soutien auprès des animateurs et des stagiaires.

### **Administratif :**

- Il doit être en possession de toutes les fiches de renseignements des enfants complétées par les familles ;
- Il doit suivre et analyser l'évolution de la fréquentation avec afin d'ajuster l'encadrement en fonction de la réglementation en vigueur ;
- Il doit contrôler les autorisations de départ des enfants ;
- Il doit vérifier les contre-indications médicales et leur suivi, s'informer et informer l'équipes des PAI existants sur l'école, assurer une communication pertinente des problèmes médicaux et allergies divers ;
- Il doit faire un compte rendu de la composition et de l'organisation des repas afin que la directrice pédagogique puisse faire un travail auprès de l'économiste ou du traiteur dans l'objectif d'améliorer la qualité des repas.
- Il contrôle les fiches de présences mensuelles du personnel en fonction du planning établi ;

**D'animateurs ALSH**, à temps partiel, diplômés BAFA, BAPAAAT, CAP Petite Enfance et non diplômés. Placés sous le contrôle du directeur de l'ALSH, ils sont garants de la sécurité morale, affective et physique des enfants qui leur sont confiés. Ils sont à leur écoute et à celle de leurs parents. Ils établissent une relation de confiance auprès d'eux.

Les missions de l'animateur :

### **Pédagogie :**

- Il participe à l'élaboration du projet pédagogique et est garant de ses projets d'activités ;
- Il travaille en équipe afin d'échanger, de réguler et de construire ensemble ;
- Il doit être en mesure d'impulser des idées, des projets ;
- Il aide les enfants à monter leurs propres projets ;
- Il favorise l'autonomie chez l'enfant en apportant un soutien et une aide dans les gestes quotidiens ;
- Il sensibilise les enfants au respect, à la notion de partage ;
- Il est à l'écoute des enfants, de ses besoins et de son rythme ;
- Il apprend aux enfants à accepter les différences et les sensibilise à la notion de discrimination ;
- Il accompagne l'enfant dans sa construction de futur citoyen ;
- Il doit avoir un esprit dynamique, une tenue décente et adaptée et est tenu de montrer l'exemple dans son attitude, son langage, ses comportements ;
- Il doit organiser le temps d'accueil de l'enfant de manière que celui-ci soit un moment agréable, éducatif, constructif, ludique tout en donnant la possibilité aux enfants de faire leur propre choix ;
- Il participe à la mise en place et à la réalisation des projets transversaux (forums, fêtes de l'association, manifestations spécifiques...) ;

### **Sécurité :**

- Il respecte et applique le protocole sanitaire en vigueur ;
- Il est responsable des enfants qui lui sont confiés ;
- Il veille à la sécurité affective, physique et morale de l'enfant et établit une relation de confiance ;

- Il s'assure de la présence et de la sécurité des enfants inscrits sur l'ALSH, ainsi que lors de sorties ;
- Il sensibilise les enfants aux règles de vie, au respect des autres et du matériel ;
- Il contrôle, pour la sécurité des enfants, le matériel pédagogique utilisé.

### **Communication :**

- Il informe les parents des événements vécus par leur enfant sur le temps ALSH ;
- Il doit être vigilant à faire passer toutes informations importantes au sein de l'équipe pédagogique afin de garantir une communication et un travail de qualité ;
- Il communique sur la vie de l'association et de la structure sur laquelle il travaille.

### **Formation :**

- Il se forme en participant à des formations internes liées au métier de l'animation ;
- Il aide et soutient les stagiaires.

### **Administratif :**

- Il doit remplir une fiche mensuelle récapitulant ses heures travaillées, qu'il doit remettre à chaque fin de période au directeur de l'ALSH ;
- Il doit noter la présence des enfants restant à l'ALSH sur des fiches prévues à cet effet.

- **Le projet pédagogique**

Le projet pédagogique est un document obligatoire et indispensable construit par l'équipe d'animation. Il est conçu comme un contrat entre l'équipe pédagogique et les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action. Il permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Dans sa construction, les équipes d'animation de nos structures tiendront compte des orientations communes et des Projets Educatifs De Territoires.

- **Orientations pédagogiques communes à l'ensemble des structures gérées par l'association**

Ces orientations instaurent une cohérence et créent une dynamique entre les différentes structures.

- Conformément à la commande de la collectivité dans le cadre du marché qui nous lie, il est proposé aux enfants des activités autour de la thématique de la citoyenneté et du principe de laïcité.







**EDUCATION  
A LA  
CITOYENNETE ET  
AU PRINCIPE  
DE LAICITE**

**EXTRAIT DU PROJET EDUCATIF :**

« ... contribuer dès l'enfance, à la formation du futur citoyen. C'est en se confrontant aux autres que l'enfant se construit et structure ses relations sociales par l'apprentissage de responsabilités individuelles et collectives, par la pratique de solidarité en favorisant des attitudes solidaires d'abord entre pairs mais aussi entre générations et en partenariat avec des associations humanitaires et par l'entraînement à la vie démocratique ... »



« **ON NE NAIT PAS CITOYEN, ON LE DEVIENT** » **BARUCH SPINOZA**

**LA CITOYENNETE :** Il est essentiel, pour se construire en adulte libre, de prendre conscience de la société dans laquelle on vit, afin d'avoir une attitude responsable face aux autres et face à l'environnement, le milieu dans lequel on évolue. L'éducation à la citoyenneté est inhérente à cette prise de conscience. Apprendre à vivre ensemble tout en s'épanouissant, s'émancipant et en ayant accès à la culture et au savoir telles sont les valeurs que nous défendons.

**LE RESPECT DE SOI, DES AUTRES ET DE L'ENVIRONNEMENT :** L'enfant a besoin d'être reconnu, il est une personne à part entière qui a le droit au respect, mais il doit également se respecter, respecter les autres et respecter l'environnement dans lequel il évolue.

**LA COHESION DE GROUPE :** sensibiliser les enfants à la tolérance, à la solidarité, à l'entraide, à la laïcité et au respect : Mettre en place des activités ludiques ainsi que des temps de discussion, de manière formelle mais aussi de façon spontanée, avec les enfants qui amènent et entraînent une sensibilisation à ces valeurs. Favoriser les actions où les enfants d'âges différents pratiquent ensemble des activités, des jeux, où ils partagent leurs compétences pour réaliser des œuvres collectives.

**INTEGRATION ET PRISE EN COMPTE DES DIFFICULTES DE CHACUN** ainsi que du handicap en proposant des activités qui permettent à chacun en fonction de ses capacités, de son envie, d'intégrer le groupe à part entière, de ne pas être tenu à l'écart. Être d'autant plus à l'écoute des besoins et envies de chacun, pour permettre à chacun de trouver sa place au sein de la collectivité.

**INSTAURER UN FONCTIONNEMENT DEMOCRATIQUE :** certaines décisions ne relèvent pas uniquement de l'équipe d'animation, être à l'écoute c'est savoir prendre en considération les attentes de chacun. Des temps seront mis en place afin que chacun puisse s'exprimer collectivement : temps de parole en fin d'activités, temps de parole formalisé, mise en place de délégués ALAE et ou de conseils d'enfants élémentaires.

## EDUCATION A LA CITOYENNETE ET AU PRINCIPE DE LAICITE

« POUR CONSTRUIRE UN PROJET DE SOCIETE, N'AYONS PAS PEUR D'AFFIRMER NOS VALEURS ET DIRE QUE LA LIBERTE C'EST L'EMANCIPATION »  
HENRI PENA-RUIZ



**LA LAÏCITE** est un principe de droit inscrit dans la constitution de notre république. Elle est aussi une valeur de civilisation, fruit d'une longue histoire marquée par de durs combats pour accéder à un « vivre ensemble » harmonieux dans le respect réciproque des convictions individuelles.

L'enjeu en faisant vivre le principe de laïcité au quotidien, est bien de permettre, à tous les enfants et les jeunes de bénéficier d'une action éducative de qualité qui valorise la diversité des cultures au service du vivre ensemble et la participation des enfants à la construction de leurs loisirs. Pour permettre une meilleure connaissance de l'autre nous continuerons à mettre en place par exemple des activités coopératives ludiques et variées qui vont permettre d'une part, d'identifier les préjugés, les discriminations, de comprendre et de faire comprendre ce qui les provoque, et d'autre part de déceler ce qui entraîne des situations d'exclusions. L'équipe d'animation adoptera « une attitude laïque » basée sur le respect de l'autre et de ses différences qui permettent de favoriser l'autonomie des enfants, leur construction citoyenne et leur capacité d'écoute et d'ouverture. Par « attitude laïque » il faut comprendre la cohérence entre les convictions initiales et les actions menées, la prise en compte des avis de tous et le respect d'autrui.



## EDUCATION A LA CITOYENNETE ET RESPECT DU PRINCIPE DE LA LAÏCITE

### EXEMPLES D'ACTIVITES A POURSUIVRE ET A DEVELOPPER :

OBJECTIFS	COMPETENCES	ACTIONS
<p>APPRENDRE AUX ENFANTS A EXISTER AU SEIN DU GROUPE.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ S'exprimer à l'oral</li> <li>⇒ Prendre la parole devant un public</li> <li>⇒ Prendre part à un débat, donner son point de vue, prendre en compte et respecter les propos des autres</li> <li>⇒ Négocier, argumenter et faire des choix</li> <li>⇒ Favoriser la mixité dans toutes les activités (et sportives en particulier)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Ateliers théâtre, vidéos, théâtre de marionnettes, jeux de rôle...</li> <li>⇒ Elaboration d'un groupe de petits journalistes en vue d'articles BLOG, journal ou carnet de bord de l'ALAE ;</li> <li>⇒ Elaboration et mise en place des règles de vie (enfants/animateurs/équipe enseignante) ;</li> <li>⇒ Atelier philo sur des thèmes comme : égalité garçon/fille, droit de s'exprimer, droit à la vie privée, respect des différences... ;</li> <li>Tous les échanges, discussions sont vécus sans jugement, l'équipe d'animation ne prend pas partie, mais dirige la discussion afin d'amener les enfants à réfléchir et à approfondir leurs pensées.</li> <li>⇒ Mise en place de projets et d'ateliers avec les Francas de l'Ariège « Graines de philo » (débat à visée philosophique), « Agis pour tes droits » (droits des enfants), centre A'ERE (éducation à l'environnement) ;</li> <li>⇒ Jeux coopératifs ;</li> <li>⇒ Partenariat avec le CIDFF avec la mise en place d'activités ludiques sur l'égalité filles/garçons ;</li> <li>⇒ Partenariat avec le festival Résistance (choix et présentation de la programmation par les enfants) ;</li> <li>⇒ Le bilan du vendredi : chaque vendredi, les grands (CE/CM) se réunissent pour faire le point sur leur semaine. Ils vont placer un smiley « content ou pas content » sur une feuille prévue à cet effet. S'en suit une discussion en groupe (on ne parle que si on le souhaite). Les enfants s'expriment sur l'ALAE, les repas, les activités... ;</li> <li>⇒ Sensibiliser les enfants au civisme sur internet ;</li> <li>⇒ Formation pour les animateurs sur les « Valeurs de la république et la Laïcité ».</li> </ul>
<p>IMPLIQUER LES ENFANTS DANS LA VIE DE L'ALAE DES MERCREDIS, DE L'ALSH ET DE LEUR TERRITOIRE.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Donner de vraies responsabilités et comprendre la fonction/la place qu'ils occupent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Accompagnement de projets d'enfants (projet jardin, pixels...).</li> <li>⇒ Mise en place de conseils d'enfants (prise de décisions collectives...)</li> <li>⇒ Réflexion avec les élus des collectivités autour de la mise en place d'un conseil communautaire d'enfants ;</li> <li>⇒ Discussion autour des menus, élaboration de menus en partenariat avec la cuisine centrale ;</li> <li>⇒ Participation à la communication de l'ALAE des mercredis et de l'ALSH : réalisation d'affichage photos pour les parents, réalisation ; conception d'invitations aux élus (en vue d'un spectacle, une exposition ou une inauguration (projet jardin...)) ;</li> <li>⇒ Participation à un projet de l'agglomération ;</li> <li>⇒ Mise en place de projets pour découvrir leur environnement proche et leur territoire, leur ;</li> <li>⇒ Mise en place de projets pour embellir leur territoire en partenariat avec l'association des commerçants, le conseil citoyen, la communauté d'agglomération ;</li> <li>⇒ Découverte des différentes institutions, des valeurs de la République et rencontre avec les élus (visites : mairie, Agglo Pays Foix-Varilhes, Conseil départemental et préfecture) ... ;</li> <li>⇒ Les enfants acteurs de leur festival : « le Festival des enfants » ...</li> </ul>

## EDUCATION A LA CITOYENNETE ET RESPECT DU PRINCIPE DE LA LAÏCITE

### EXEMPLES D'ACTIVITES A POURSUIVRE ET A DEVELOPPER :

OBJECTIFS	COMPETENCES	ACTIONS
DEVELOPPER LE RESPECT ET LA SOLIDARITE.	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Permettre de vivre les relations en toute quiétude</li> <li>⇒ Développer le lien intergénérationnel</li> <li>⇒ Prendre en compte la différence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Associer les enfants à l'installation et au rangement de l'activité ;</li> <li>⇒ Rédiger des règles de vie et réfléchir autour des sanctions ;</li> <li>⇒ Réaliser des projets communs à toutes les tranches d'âges (ex : projet jardin accessible à tous et adapté aux besoins de tous, réalisation d'un arbre de la laïcité) ;</li> <li>⇒ Mettre en place des projets intergénérationnels (Réalisation de cartes de vœux pour les papis et mamies du territoire, des résidents des l'HEPAD du territoire, activités avec les Amis des forges (découverte des vieux métiers, des traditions, d'objets insolites...).</li> <li>⇒ Projets avec maisons de retraite du territoire ;</li> <li>⇒ Ateliers sensoriels et handisport ;</li> <li>⇒ Découvrir et s'impliquer auprès d'associations solidaires et humanitaires (l'UNICEF, Les restos du cœur, Le secours populaire, l'association Bassitara...)</li> </ul>

Continuité des orientations pédagogiques communes à l'ensemble de nos structures :

- **Poursuite du travail autour de l'éducation à l'environnement** afin de sensibiliser les enfants de façon ludique au développement durable, à la protection de l'environnement et leur faire découvrir le patrimoine local. L'ensemble de nos structures adhère à la charte Centre A'ERE (à l'initiative de l'association départementale des Francas de l'Ariège) pour la mise en place d'actions telles que l'acquisition de gestes écocitoyens afin de protéger notre environnement proche.
- **Actions socio-éducatives et culturelles** afin d'initier l'envie de faire, d'apprendre, de découvrir et de sensibiliser l'esprit critique chez l'enfant :
  - Participation à l'organisation de la 10<sup>ème</sup> édition du **Festival des enfants** le samedi 17 juin 2023 au Stade du Capitany à Foix. Les enfants sont acteurs du festival (projets d'accompagnement/projets d'enfants).
  - Blog des enfants : un blog <http://www.lesfrancasdupaysdefoix.com/blog-des-enfants> est proposé sur le site internet de l'association. Il est alimenté par des articles et photos d'enfants. Il s'agit d'un blog à visée éducative qui permet de développer auprès des petits rédacteurs l'expression écrite, de sensibiliser l'esprit critique et d'informer les lecteurs sur la vie de l'association au travers des activités mises en place dans les ALAE et ALSH.
  - Faire découvrir aux enfants les dispositifs d'animation proposés par l'association départementale des Francas tels que : le « Cyber R@llye scientifique » (grand jeu éducatif qui permet par la création d'un défi, la valorisation de connaissances liées à leur territoire et l'apprentissage du raisonnement scientifique et l'usage coopératif des technologies numériques).

- **Continuité de partenariats** (Parcours éducatifs et culturels visant à favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques et sportives et aux loisirs éducatifs en fonction de leur âge. En lien direct avec le projet associatif, les projets pédagogiques, les projets d'école et le PEDT. Ces ateliers fonctionnent par cycles avec un engagement des enfants. Ils ont lieu sur différents temps. Ils sont animés par nos équipes, par des parents, par des bénévoles, par des associations locales, par des services des collectivités et par des prestataires afin de faire découvrir aux enfants de nouvelles activités sportives et culturelles et de les sensibiliser au milieu associatif.
- Afin de permettre la continuité éducative sur le territoire, mise en place de **partenariats et de passerelles avec les établissements du pôle petite enfance de L'agglo Foix-Varilhes pour les enfants de moins de 3 ans et avec le PAAJIP pour les jeunes à partir du collège.**

### **Continuité du travail autour de l'aménagement du temps de l'enfant et de la relation aux familles :**

Réflexion autour de l'aménagement du temps de l'enfant...

... sur toutes les structures ALAE / ALSH et plus précisément sur le temps de la pause méridienne pour les ALAE, afin de respecter le bien-être de l'enfant, son rythme et ses besoins et sa singularité au sein du collectif. Pour cela, sur chacune de nos structures, nous allons continuer à nous interroger :

- sur le choix des activités proposées (objectifs, pertinence...)
- sur les aménagements d'espaces accessibles, en y associant et en échangeant avec les équipes enseignantes (temps de transition, emploi du temps...) pour la continuité et la cohérence éducative.

La relation aux familles / La place des parents dans nos accueils de loisirs...

... dans le cadre d'une démarche de coéducation et afin d'associer les parents à la vie de nos accueils de loisirs, nous effectuerons un travail autour de la relation avec les familles. Ce travail consistera à informer, associer et impliquer davantage les parents dans la vie de l'association et des différentes structures par :

Le biais de temps d'échanges formalisés 2 à 3 fois par an afin de communiquer sur nos projets, notre organisation, sur le fonctionnement et les activités des structures, écouter et construire avec les familles ;

La mise en place de moments conviviaux entre chaque période de vacances

- **Budget général**

Un budget pour les achats et prestations pédagogiques, le transport pour les sorties pédagogiques est alloué aux directeurs ALSH pour chaque période par la directrice pédagogique.

## I. Présentation de la structure

### • Situation géographique de la structure

L'ALAE se situe dans l'école primaire de Lucien Goron qui accueille 180 élèves. Cette école est en plein centre-ville. Elle est située à proximité de toutes les structures publiques (médiathèque, parc, commerces, administrations, monuments historiques...)

### • Public accueilli dans la structure, effectifs

Les enfants sont âgés de 6 à 12 ans et sont répartis ainsi :

- une classe de CP,
- une classe de CP/CE1,
- une classe de CE1,
- une classe de CE2,
- une classe de CE2/CM1,
- une classe de CM1/CM2,
- une classe de CM2
- une classe UP2A (Unité Pédagogique pour élèves Allophones Arrivants) (le lundi et le jeudi),

Les enfants bénéficient de trois dispositifs :

- un dispositif ULIS (Unité Localisée pour l'Intégration Scolaire),
- un dispositif « plus de maîtres que de classes »,
- une classe orchestre pour le cycle 3.

Compte tenu de l'effectif important, le temps du midi est divisé en 2 services :

1<sup>er</sup> service : CP-CE1-CE2 (groupe rouge bâtiment Marie Carol)

2<sup>ème</sup> service : CE2-CM1-CM2 (groupe bleu bâtiment Lucien Goron)

Les enfants du dispositif ULIS et de la classe UP2A seront répartis sur les services en fonction de leur classe d'inclusion ou de rattachement.

Ce début d'année, l'ALAE accueille en moyenne 125 enfants sur le temps du midi et 90 enfants sur le temps du soir

### • Description des locaux utilisés par l'ALAE

Nous disposons de :

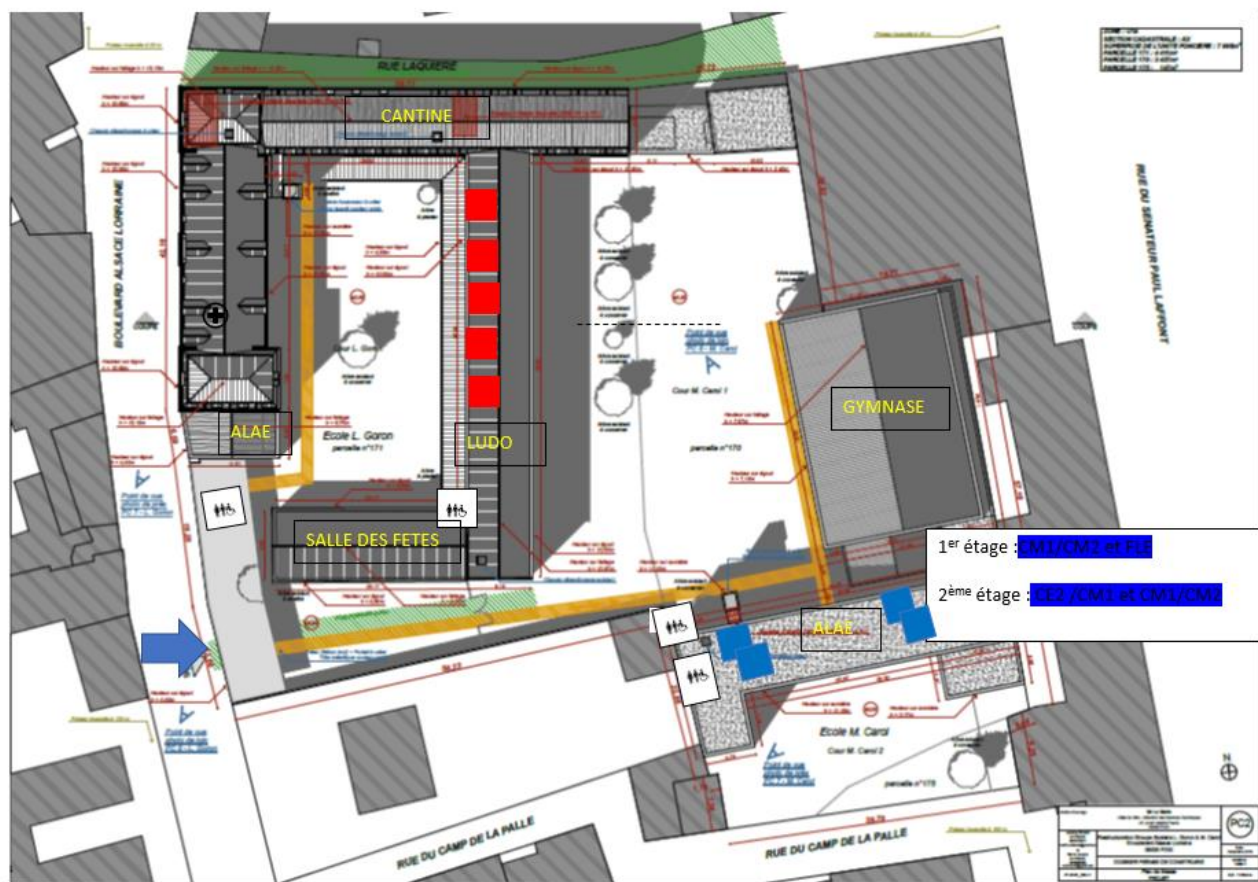
- 2 réfectoires pour la cantine (partagés entre les deux groupes)

Coté Lucien Goron :

- 1 salle d'activité appelée salle ALAE (régie avec du matériel pédagogique) / bibliothèque
- 1 grande salle destinée à diverses activités corporelles appelée « salle des fêtes »
- 1 ludothèque / jeux d'imitations et constructions
- 1 cour de récréation
- 1 salle informatique et de réunion
- 2 blocs sanitaires
- 1 bureau, salle animatrice et de réunion

Coté Marie Carol

- 1 salle d'activité utilisée en fonction des projets spécifiques
- 1 gymnase
- 2 cours de récréation (dont une avec des traçages au sol pour l'athlétisme et sports collectifs, et l'autre en partie couverte)
- 2 Blocs sanitaires



## II. Présentation de l'équipe pédagogique

L'équipe d'animation se compose d'animateurs salariés de l'association des Francas du Pays de Foix et d'animateurs mis à disposition par la mairie de Foix.

Elle se rencontre à la rentrée des classes en septembre pour mettre en place l'organisation des temps ALAE midi et soir.

Elle échange sur les différentes valeurs éducatives afin de déterminer les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés.

Elle se réunit dans sa totalité une fois par mois selon un planning et un mardi sur deux pour le personnel des Francas du Pays de Foix.

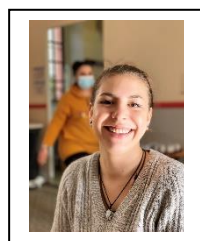
Au cours de ces réunions, les animateurs travailleront sur l'écriture et la mise en place du projet pédagogique. Ils pourront échanger, préparer et mettre en place les activités. Il sera fait un point sur les projets en cours.

L'équipe dispose d'une documentation pédagogique qui lui permettra de mettre en place les différents projets lors des réunions et d'un accès à internet.

NOM ET PRENOM	FONCTION	DIPLOME	EMPLOYEUR	HORAIRES MIDI	HORAIRES SOIR
<b>RIBEIRO Pascale</b>	DIRECTRICE	BPJEPS PSCI	Les Francas du pays de Foix	11h30/13h30	15h45/18h30
<b>AMARRI Souad</b>	ANIMATRICE	BAFA en cours	Mairie de Foix	11h30/13h30	
<b>ARNAUD Christine</b>	ANIMATRICE	BAFA PSCI	Mairie de Foix	11h30/13h30	
<b>BERZAIM Karima</b>	ANIMATRICE	Non diplômée	Mairie de Foix	11h30/13h30	
<b>FERNANDEZ Jean Michel</b>	ANIMATEUR	Non diplômée	Les Francas du pays de Foix	11h30/13h30	15h45/18h00
<b>FOURNIE Claudette</b>	ANIMATRICE	Non diplômée	Mairie de Foix		15h45/18h00
<b>HADAD Radia</b>	ANIMATRICE	BAFA	Mairie de Foix	11h30/13h30	
<b>LHAND Ali</b>	ANIMATEUR	BPJEPS PSC2	Les Francas du pays de Foix	11h30/13h30	15h45/18h30
<b>MAZET Louane</b>	ANIMATEUR	Non diplômée	Les Francas du pays de Foix	11h30/13h30	15h45/18h30
<b>PAPY Ginette</b>	ANIMATRICE	Non diplômée	Mairie de Foix	11h30/13h30	15h45/18h00
<b>VERGEZ Christophe</b>	ANIMATEUR	BAFD	Les Francas du pays de Foix	11h30/13h30	15h45/18h00



*Pascale RIBEIRO*



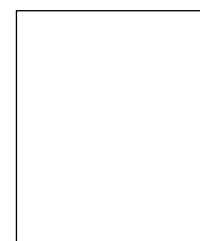
*Louane MAZET*



*Ali LHAND*



*J-Michel FERNANDEZ*



*Christophe VERGEZ*



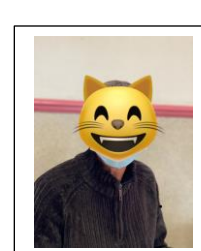
*Christine ARNAUD*



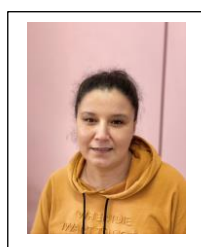
*Ginette PAPY*



*Céline MEMAIN*



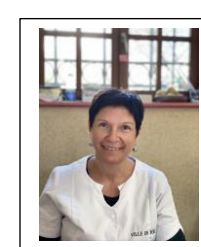
*Radia HADAD*



*Souad AMMARI*



*Karima BERZAIM*



*Claudette FOURNIE*



*Valérie VITAL*



### III. Le fonctionnement de l'ALAE et l'analyse de situation

L'ALAE fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 13h30 et 15h45 à 18h00.

- **Description des différents temps**

Fonctionnement sur la journée :

Chaque animateur est responsable et garant du fonctionnement de son groupe : respect des règles, du cadre et du fonctionnement défini en équipe et /ou imposé par la direction.

Il doit respecter et faire respecter les mesures sanitaires prises dans le cadre du Covid-19 (lavage des mains, aération des espaces, désinfection des locaux, ...cf. procédure).

1<sup>er</sup> service : Christine ARNAUD (midi), Souad AMMARI (midi), Radia HADAD (midi) et Louane MAZET.

CP : Mme AUDOYER Joëlle : Christine ARNAUD (midi), Pascale RIBEIRO (soir)

CP /CE1 : Mme MAURENS Louise : Souad AMMARI (midi), Claudette FOURNIE (soir),

CE1 : Mme ROUSSILHE Marine : Louane MAZET

CE2 : Mr AGOSTINI Fabio/ EYCHENNE Lucie :

Ulis Mme GRAND JACQUIS Elisabeth : Radia HADAD (midi)

2<sup>ème</sup> service : Ali LHANS, Jean-Michel FERNANDEZ, Ginette PAPY et Karima BERZAIM (midi)

CE2 /CMI : Mme TECHENE Valérie : Ginette PAPY

CMI/CM2 : Mme AGOSTI Laure (le lundi) : Karima BERZAIM (midi) Christophe VERGEZ (soir)

CMI/CM2 : Mme SAURINE / Mme EYCHENE Lucie (le mardi) : Ali LHAND

Mme ECONOMIDES FLE (les lundis et jeudis) : Karima BERZAIM (midi) Ginette PAPY (soir)

Cette organisation sera emmenée à changer à chaque période en fonction de l'organisation et des projets.

Le soir : Claudette FOURNIE (soir), Jean-Michel FERNANDEZ, Ali LHAND, Ginette PAPY et Louane MAZET.

Chaque animateur récupérera son matériel : son talkie-walkie et sa planche. Le talkie-walkie, avant d'être reposé sur sa base, devra être désinfecté.

#### LE MIDI :

1<sup>er</sup> service : **Groupe 1** repas 11h30 et activités en suivant.

2<sup>ème</sup> service : **Groupe 2** activités 11h30 et repas à 12h30.

11h30 : chaque animateur prend en charge les enfants de son groupe qui restent à la cantine ou à la garderie. L'enseignant récupère ceux qui ne mangent pas afin de les conduire au portail et ramène à l'animateur les enfants qui n'auraient pas été récupérés par leurs parents. Les enfants du temps garderie restent avec leur groupe jusqu'à leur départ (avant 12h15) et/ou sont emmenés à un animateur du 2<sup>ème</sup> service. L'animateur fait l'appel devant ou en classe, en fonction des enseignants.

Les enfants qui souhaitent aller aux toilettes sont accompagnés. Il se lavent les mains et rejoignent le restant du groupe.

### Pour ceux qui vont manger :

Chaque animateur prend en charge son groupe classe dans la totalité des temps repas. Les enfants vont se ranger sous les coursives pour le groupe rouge (ou dans la cour pour le groupe Bleu) pour rentrer dans le réfectoire. L'entrée se fait sans attendre afin de ne pas créer un gros attroupement. Après s'être lavés les mains, ils s'installent où ils le souhaitent aux tables attribuées. Un responsable de table volontaire est désigné, c'est en général le seul enfant autorisé à se lever pour accomplir les tâches qui lui incombent (voir Annexe).

### Pour ceux qui vont en activités :

Le temps d'activité est organisé dans les lieux respectifs en fonction des plannings.

Un appel est fait, avant de se répartir, par classe, par l'animateur. L'animateur rappelle au groupe les activités proposées (cf. planning), quand tout le monde a fait l'appel les enfants sont dirigés vers le point de rassemblement du lieu et ou de l'activité. L'effectif de chaque groupe sera communiqué par talkie-walkie à la directrice, il devra respecter le nombre maximum autorisé (1 animateur pour 18 enfants).

13h10 : pour les enfants qui mangent au 1<sup>er</sup> service et qui sont en activité, un temps calme est instauré sur chaque activité.

13h20 : les enfants seront remis aux enseignants dans la cour côté Marie Carol. S'il pleut, les enfants du 1<sup>er</sup> service sont gardés dans les espaces et ensuite conduits devant les classes à 13h27 afin de les confier à leur enseignant. Les autres enfants sont conduits sous le préau côté Marie Carol.

### LE SOIR :

Horaires ouverture portail : 15H45/16H00, 17H00/17H20, 17H40/18H00 18H20/18H30

Comme sur le temps du midi, les animateurs rejoignent leurs groupes respectifs afin de faire l'appel des enfants qui restent. Les enfants sont invités à récupérer leur goûter et à se diriger dans la grande cour côté Marie Carol, accompagnés de leur animateurs respectifs.

Après le goûter une répartition équitable sera effectuée sur les différentes activités (cf. plannings). Elles seront communiquées aux enfants pendant le goûter ou pendant le rassemblement en fonction de l'organisation des groupes.

L'effectif de chaque groupe sera communiqué par talkie-walkie à la directrice, il devra respecter le nombre maximum autorisé (1 animateur pour 18 enfants).

Les temps d'activités seront menés dans les lieux respectifs.

A chaque ouverture des portails les animateurs organiseront leur activité afin d'être attentifs aux informations données au talkie-walkie. La directrice signalera aux animateurs le départ des enfants. Ils la rejoindront afin de pouvoir être conduits à leurs familles au portail gris.

18h20 : les enfants seront conduits vers le portail gris afin de rejoindre leurs parents.

- **Analyse de situation (constat, objectifs fixés pour répondre à la problématique citée lors de l'analyse de situation et plan de travail)**

### **Analyse liée aux enfants :**

En général nous avons noté que les enfants qui fréquentent l'ALAE participent volontiers à la vie de l'ALAE (au quotidien, aux activités...).

Ils manquent de maturité et sont contradictoires.

Les enfants ont du mal, en général, à comprendre des consignes simples.

Beaucoup d'enfants ont des soins (CMPP, CESAD, orthophoniste, ...) à proximité de l'école.

Quelques enfants vont à l'école de musique.

Ils ont en ce début d'année des jeux violents dans la cour.

Ils sont également énervés et excités.

Les plus petits sont en demande et participent à tout ce qui leur est proposé.

### **Constat lié aux enfants :**

Nous souhaitons maintenir le cadre commun mis en place par l'ensemble de l'équipe et les enfants l'année passée.

Pour le midi tous les enfants ont les mêmes besoins mais pas le même rythme. Il est important de prendre en compte chaque temps et les aménager en fonction des besoins de chacun. Effectivement les activités peuvent être avant ou après le repas, il est important de pouvoir adapter nos espaces et nos pratiques pour le bien-être de tous.

Il faudra mettre l'accent sur la coopération et prendre soin à encadrer les jeux libres.

### **Analyse liée à l'équipe enseignante :**

L'équipe enseignante est très à l'écoute, disponible et accessible. Il existe une bonne communication au quotidien avec l'ensemble des animateurs. Il a été évoqué une réelle volonté de travailler ensemble. L'équipe enseignante est très reconnaissante du travail que peuvent fournir les animateurs auprès des enfants ainsi que leur rôle éducatif. Il existe un règlement commun avec les sanctions (voir annexe).

### **Constat lié à l'équipe enseignante :**

L'équipe enseignante est très abordable et à l'écoute. Il faudra maintenir de bonnes relations et ainsi partager des projets. Il est important de continuer à les solliciter pour d'éventuels projets communs. Ils restent de bons conseils et sont cohérents avec ce qui est mis en place sur l'ALAE. Une communication quotidienne devra rester instaurée.



### Analyse liée aux parents :

La situation que nous vivons ne permet pas ou permet peu, aux animateurs, d'avoir des contacts avec les familles. Nous mettrons en parenthèse le travail effectué les années passées. Les familles sont quand même soucieuses de ce qui va se passer à l'ALAE cette année.

### Constat lié aux parents :

Nous devons, encore plus cette année, garder et privilégier la relation aux familles. Il faut maintenir la communication sur les projets et sur le travail éducatif que mène l'équipe.

A l'issue de cette année les enfants seront capables de :

- Vivre en groupe
- Coopérer
- Être autonomes dans leurs choix, leur façon de penser (faire seul)
- Respecter le cadre



## Les objectifs :

Tirés de ces constats, l'équipe d'animation a décidé, pour cette année, de travailler plus particulièrement les objectifs pédagogiques suivants :

## IV. Nos objectifs éducatifs/pédagogiques et opérationnels/actions :

Durant l'année, au quotidien, l'équipe s'attachera à mettre en place des actions en lien avec les différents objectifs éducatifs de l'association et les orientations pédagogiques fixées par l'association : la citoyenneté, le travail autour de la relation aux familles, le Festival des enfants et le « blog des enfants ».

Le tableau ci-dessous développe un des objectifs éducatifs principaux en lien avec la situation initiale et les constats qui seront priorisés cette année par l'équipe d'animation.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES QUE L'EQUIPE SE FIXE	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS MISES EN PLACE POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS
<b>Objectif I :</b> Permettre à l'enfant de savoir vivre avec « l'autre ».	<b>Permettre aux enfants d'évoluer dans un cadre commun.</b>  <b>Favoriser l'écoute chez l'enfant.</b>  <b>Rester à l'écoute du rythme de chacun</b>	<b>Maintenir et continuer à améliorer le règlement commun mis en place.</b>  <b>Mettre en place un affichage ludique accessible à tous et impliquer les enfants à sa création (photo, panneaux...).</b>  <b>Faciliter l'accès aux règles sur les différents lieux (cantine, salles d'activités, cour...)</b>  <b>Mettre en place des groupes de parole (sirop- philo), ateliers d'expressions (théâtre, danse...), boîtes à idées... afin de favoriser l'écoute et la prise en compte de chacun.</b>  <b>Accompagner (attitude de l'animateur) chaque enfant au quotidien au respect de l'autre (attitude dans la cour, à la cantine, pendant l'activité...)</b>  <b>Pendre le temps d'écouter l'enfant afin d'être le plus juste.</b>  <b>Adapter les espaces au besoin et au rythme de chacun.</b>  <b>Mettre en places des activités adaptées au temps de la journée (midi et soir)</b>

Entre chaque période de vacances, les plannings d'activités sont affichés sur la structure et consultables sur le site internet <http://www.lesfrancasdupaysdefoix.com/>

Nous poursuivrons notre réflexion et la remise en question de nos pratiques afin de pouvoir prendre en compte les besoins de chaque enfant pendant la pose méridienne mais également le soir, et ainsi améliorer les conditions d'accueil sur le temps de la journée à « l'École ».

En cette période qui permet peu aux parents de rentrer dans nos locaux, nous mettons en place de nouveaux outils pour leur permettre de partager, autrement, la vie des leurs enfants à l'ALAE.

## V. Evaluation : description des différents points évalués et des différents outils utilisés

L'évaluation se fera sous différentes formes et lors de différents temps :

- Lors des « temps informels » (avant ou après l'ALAE) entre les animateurs afin de « débriefier » sur ce qui s'est passé pendant l'ALAE. Ce sera l'occasion de faire le point sur le comportement des enfants, les activités menées...
- Lors de chaque réunion un temps « bilan d'activités et ressentis » est prévu. C'est l'occasion de revoir ce qui ne fonctionne pas, les détails à améliorer, les problèmes éventuels, que ce soit dans l'équipe, auprès des enfants ou concernant les projets d'activités.
- Lors d'entretiens individuels entre le directeur et les animateurs ALAE à raison au moins de 2 fois dans l'année.
- Ressentis des enfants sur les temps liés à la prise de parole.
- A la fin de chaque période, une réunion sera consacrée à faire le bilan de ce qui a été mis en place afin de vérifier si les objectifs que nous nous étions fixés ont été tenus et, le cas échéant, à comprendre pourquoi ils ne l'ont pas été. Le dernier bilan sera également l'occasion de préparer la rentrée suivante en se basant sur ce qui « reste à améliorer ».
- L'équipe tient compte également des retours qui sont faits par l'équipe enseignante et par les parents, lors des conseils d'école.

Ce sont les colonnes « Critères » et « Indicateurs » du tableau ci-après qui vont nous permettre de réaliser cette évaluation.



<b>OBJECTIFS PEDAGOGIQUES QUE L'EQUIPE SE FIXE</b>	<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<b>CRITERES</b>	<b>INDICATEURS</b>
<p><b>Objectif I :</b> Permettre à l'enfant de savoir vivre avec « l'autre ».</p>	<p>Permettre aux enfants d'évoluer dans un cadre commun.</p> <p>Favoriser l'écoute chez l'enfant</p> <p>Rester à l'écoute du rythme de chacun.</p>	<p>L'enfant connaît les règles.</p> <p>L'enfant respecte les règles</p> <p>Les règles et/ou consignes ne sont pas répétées.</p> <p>L'enfant sait répéter ce qui lui est demandé.</p> <p>L'enfant sait prendre en compte l'autre.</p> <p>Les espaces sont adaptés aux besoins des enfants.</p> <p>Mettre en place des activités adaptées au temps de la journée (midi et soir).</p>	<p>Tous des enfants ont pris connaissances des règles de vie (lecture). La majorité des enfants savent répéter l'ensemble des règles.</p> <p>Peu de conflits. Peu de violence physique. Peu de violences verbales. Peu de sanctions mises en place.</p> <p>Les règles ne sont pas répétées plus d'une fois à chaque activité.</p> <p>Tous les enfants savent répéter ce qui leur est demandé. Tous les enfants savent reformuler la demande.</p> <p>La majorité des enfants savent écouter leurs copains avant d'agir. La majorité les enfants savent exprimer leurs sentiments à l'autre. La majorité des enfants sont attentifs à l'autre.</p> <p>Au moins un espace détente est mis en place. Au moins un espace lecture est mis en place. Au moins un espace activités libre est mis en place</p> <p>Un temps de retour au calme est instauré après chaque activité. Toutes les activités sont adaptées aux besoins de chacun. Toutes les activités sont adaptées en fonction du rythme de chacun.</p>

## VI. Annexes

# Règlement commun de l'école

*« La liberté de chacun s'arrête où commence celle d'autrui. »*

DROITS	DEVOIRS	SANCTIONS/ REPARATIONS
A) Chacun a le droit d'être en sécurité à l'école : <ul style="list-style-type: none"> <li>• dans la classe</li> <li>• en EPS</li> <li>• en récréation</li> <li>• à l'ALAE</li> </ul>	1) On ne doit pas bousculer ou pousser , en particulier dans les lieux dangereux.	Sanctions/réparations type 2 (et type 3 si cela se répète)
	2) On ne doit pas frapper ses camarades. En cas de problème, on en parle à l'adulte présent.	Sanctions/réparations type 3
	3) On ne doit pas jouer à des jeux violents ou dangereux.	Sanctions/réparations type 2 (et type 3 si cela se répète)

DROITS	DEVOIRS	SANCTIONS/ REPARATIONS
B) Chacun a le droit d'être respecté à l'école.	1) On doit respecter les adultes et leur parler poliment.	Sanctions/réparations type 3
	2) On n'insulte pas ses camarades, on ne prononce pas de paroles blessantes.	Sanctions/réparations type 3
	3) On ne se moque pas de ses camarades à l'ALAE, en classe, en récréation...	Sanctions/réparations type 2 (et type 3 si cela se répète)
	4) On ne vole pas les affaires de ses camarades (matériel, goûter, vêtements...)	Sanctions/réparations type 2 (et type 3 si cela se répète)
	5) On doit respecter le matériel, les locaux (salles de classe, salles d'activités, cour, cantine, WC...) utilisés par tous.	Sanctions/réparations type 2 (et type 3 si cela se répète)



<b>DROITS</b>	<b>DEVOIRS</b>	<b>SANCTIONS/ REPARATIONS</b>
C) Chacun a le droit d'apprendre en classe, de participer tranquillement aux activités de l'ALAE et de la garderie.	1) On doit écouter les consignes données par les adultes.	Sanctions/réparations type 1 (et type 2 ou 3 si cela se répète)
	2) On ne parle pas en même temps que les adultes ou ses camarades et on s'écoute.	Sanctions/réparations type 1 (et type 2 si cela se répète)
	3) On se concentre sur le travail à faire .	Sanctions/réparations type 1 (et type 2 si cela se répète)
	4) On ne crie ni en entrant ni en sortant en classe .	Sanctions/réparations type 2 (et type 3 si cela se répète)
	5) On doit permettre à ses camarades d'écouter, de travailler tranquillement .	Sanctions/réparations type 2 (et type 3 si cela se répète)

*Ce règlement commun garderie/ALAE/école vient en complément au règlement intérieur de l'école. Il permet de le rendre plus compréhensible aux élèves.*

## Sanctions/réparations prévues

### Sanctions/réparations type 1

- avertissement par l'animateur, l'enseignant ou autre adulte
- recopier tout ou partie du règlement
- suppression d'une partie de la récréation ou de l'activité
- mot aux parents
- convocation des parents par les animateurs, les enseignants, la directrice de l'ALAE ou le directeur de l'école

### Sanctions/réparations type 2

- réfléchir et rédiger un mot d'excuse
- recopier tout ou partie du règlement
- participer à la réparation des dégâts commis
- suppression d'une partie de la récréation ou de l'activité
- suppression d'une sortie ou d'une activité
- convocation des parents par les animateurs, les enseignants, la directrice de l'ALAE ou le directeur de l'école
- exclusion temporaire de la cantine, de l'ALAE  
(sur décision de M. le Maire )

### Sanctions/réparations type 3

- réfléchir et rédiger un mot d'excuse
- suppression d'une partie de la récréation ou de l'activité
- suppression d'une sortie ou d'une activité
- mot aux parents
- convocation des parents par les animateurs, les enseignants, la directrice de l'ALAE ou le directeur de l'école
- exclusion temporaire ou **définitive** de la cantine, de l'ALAE  
(sur décision de M. le Maire )
- à titre exceptionnel radiation de l'école et inscription dans une autre école de la même commune (à la demande de M. l'Inspecteur d'Académie)

# LA CANTINE

## En Général :

- On ne mange pas avec les doigts (sauf radis...)
- On se tient correctement
  - Droit sur sa chaise (attention coude)
  - Face à son assiette
  - Les 2 mains sur la table
  - Les cheveux attachés
  - Les couverts sont tenus correctement
  - On ne se balance pas
- On ne court pas dans la cantine.
  - Les enfants ne se déplacent pas avec la vaisselle qui se casse.
  - « Je dois être poli » : respect de tous (adultes et enfants)
  - La corbeille de pain est récupéré par le responsable à la demande de la table et le « rabe » est distribué par l'animateur.
  - Le pain sert à saucer
    - On ne se sert pas systématiquement
    - C'est un « accompagnement »
    - Il est toléré à la fin du repas si encore faim
  - Eau : on peut se servir dès qu'on est assis
  - Chacun se sert et doit goûter à tout (mais n'est pas obligé de finir)
  - On fait le silence après avoir débarrassé, avant le dessert.
  - Les enfants attendent que toute la table soit servie avant de commencer à manger (sauf pour le plat chaud)

## Le responsable de table :

### Missions/Rôles :

Il se sert en 1er l'entrée et le dessert.

Il va chercher l'eau et le pain.

Il débarrasse les plats et les couverts (dans godet) sur chariot (poser godet tel quel).

Il est garant de la propreté de sa table (dessus, dessous).

Il est garant du tri des déchets.

### Choix du Responsable :

Par le jeu (Petit bac, lettres, couleurs).

### L'animateur est garant de cette mise en place

Respect des règles ci-dessus et du choix du responsable de table : (à ses tables)

Volontaire et/ou désigné (au sort, jeu...)

Sollicité par un adulte s'il ne l'a jamais fait !